

JANVIER

2015

MOLIÈRES SUR CÈZE

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITORIAL



Moliéroises, Moliérois,

Nous voilà arrivés en fin d'année, période des vœux, vœux qui seront célébrés le 15 janvier prochain à la Halle des Sports. Mais chaque chose en son temps, faisons d'abord une petite rétrospective de ces 9 mois écoulés.

Les élections municipales de mars 2014 sont déjà dans notre rétroviseur, passés les premiers jours d'euphorie, la nouvelle équipe que j'ai l'honneur de diriger a été vite confrontée à la réalité.

Une vie municipale faite d'un quotidien pressant, de lourds dossiers en cours, pourtant malgré quelques divergences, la mise en place d'un bureau municipal, composé d'adjoints, se réunit tous les débuts de semaines pour planifier, discuter, essayer d'améliorer les dysfonctionnements inévitables. Une majorité d'élus a trouvé sa ligne de conduite et a mis en place des commissions.

Les premiers mois de 2014 ont été des mois d'apprentissage, de découverte, d'abandon de projet trop coûteux pour les finances de la commune, ils nous ont permis de faire le point.

Cet été de nombreux travaux ont fait l'objet de l'intervention des employés de voirie et du personnel technique d'entretien que je salue chaleureusement.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, la mise en place des activités périscolaires le vendredi après-midi, est suivie avec assiduité par de nombreux enfants.

Suite aux épisodes cévenols de septembre et octobre la commune a été classée en catastrophe naturelles. Nous avons appris avec surprise notre retrait de la « politique de la ville » (CUCS) pour être placé en veille active, ce qui ne nous permet plus d'accéder aux subventions prévues pour aider dans leurs projets les communes en difficultés.

Voilà quelques actions de ce début de mandat.

Sachez que ce qui m'intéresse dans mon rôle d' élu local, c'est la proximité que j'entretiens avec les Moliérois, la porte de mon bureau leur est toujours ouverte. Aujourd'hui en 2015, avec la révision du Plan Local d'Urbanisme, la mise en place du « Plan Prévisionnel des Risques d'Inondations », la réfection de la toiture et des façades du groupe scolaire A Payand, les nouvelles réalisations à la Rotonde, les travaux inévitables de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement, nous, sommes sur une dynamique touchant plus à la réalité de notre vie communale.

Cette vie communale, doit s'intégrer dans le projet de territoire porté par notre Communauté de Communes de « Cèze la Cévennes ». Notre projet sur le handicap (compétence inter communale) s'inscrit dans cette démarche.

Que pouvons-nous nous souhaiter pour cette nouvelle année ? Que Molières retrouve sa superbe des années passées la sérénité, le plaisir du mieux vivre des Moliérois, c'est le souhait que je formule de tout mon cœur.

À toutes et tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

M. le MAIRE

ADRYANCZYK-PERRIER Georges



À la question « **Pourquoi aimer et défendre Molières ???** » D'autant que ce village, conçu en cul de sac, paraît aujourd'hui bien isolé, isolé du travail, isolé du tourisme, bref isolé du monde... Un peu laissé pour compte. Pourquoi l'aimer d'autant plus qu'on ne vient pas d'ici ???

Peut-être tout simplement parce qu'ayant bourlingué du Nord au Sud, j'en arrive à cette conclusion qu'autre part n'est nullement mieux. Le proverbe le dit bien « L'herbe paraît toujours plus verte dans le pré du voisin. » Eh bien, venant d'ailleurs, je peux vous confirmer qu'il n'en est rien... Peut-être ai-je assez de bouteille maintenant pour déclarer que celle de **Molières n'est pas tant à moitié vide qu'elle est à moitié pleine.**

Molières est loin de tout ? Ou plutôt **Molières est proche de l'essentiel, de sa nature, protégé par sa ceinture de végétation luxuriante.** Oh oui, c'est bien un cul de sac, je ne le nie pas, mais plutôt je le revendique. Ce n'est pas un Xème passage sur un trajet mais plutôt **une destination, un endroit où venir**, où je peux sans aucune crainte déambuler avec les miens. Ce que j'aime à Molières, c'est cette **tranquillité**, cette **quiétude**, mais ce sont aussi les **forces vives** qui peuvent se réveiller à tout instant, son **potentiel humain**. Ce village, on lui reconnaît tous un passé assez faste, il connaît certes un présent difficile, mais je suis et je reste convaincue qu'on peut lui concevoir un avenir radieux.

À toutes et à tous, je vous souhaite une bonne année 2015 !



Cité Laborie



La date du 15 octobre 2014 restera peut-être, comme une date à « marquer d'une pierre blanche », dans l'histoire de l'intercommunalité locale.

En effet, ce jour là, l'assemblée intercommunale

a voté, à la très large majorité, la proposition du Président Olivier Martin d'engager la seconde phase du projet de territoire intercommunal à savoir la mise en œuvre d'une étude ayant pour objectif la définition d'un certain nombre de thématiques ; ces dernières devant traduire, à terme, de vrais axes de développement économique, au bénéfice de nos 23 communes.

4 sujets vont donc être étudiés dans les prochains mois pour définir des activités à vocation économique (et sociale) en adéquation avec nos ressources locales mais aussi par rapport aux potentialités qu'offre notre territoire (opportunités économiques) :

- Activités économiques liées à **l'agriculture** et à **l'agroalimentaire**

- Activités économiques liées au **développement touristique, culturel et patrimonial**

- Activités économiques liées au **développement durable** (nouvelles formes d'énergie, etc.)

- Activités économiques liées à la prise en compte des **différentes formes de handicaps** et de la dépendance (services de santé ; besoins des personnes âgées et/ou handicapées ; création d'établissement d'aide par le travail pour personnes en situation de handicap, etc.)

Une fois retenues (si suffisamment pertinentes), ces thématiques bénéficieront alors de toute l'attention de la Communauté de communes (et de ses partenaires) : investissements, recherches de financements, d'investisseurs, etc.

Ce « point d'étape » intercommunal est aussi l'occasion de vous informer de certaines actions entreprises ces derniers temps, par les élus de la Communauté de communes.

> **Activités et développement économiques** : relais emplois et AVI (accompagnement vers l'insertion) -



Visite de la crèche

une réorganisation des services qui va permettre à la commune de continuer à proposer des permanences en mairie ; partenariat avec l'association « la maison du commerce » ; action en faveur de la commercialisation des zones d'activités, etc.

> **Protection de l'environnement – Développement durable** : Pistes DFCl (Défense forêts contre les incendies)- des pistes de la commune sont concernées ; vote de la TEOM (choix de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour toutes les communes) et étude pour le ramassage des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire.

> **Culture et patrimoine** : école de musique (avec des séances à la Rotonde, à Gammal); ouverture d'une classe orchestre, au collège « A.Coussens » de Saint Ambroix ; réflexion sur la mise en œuvre d'un Plan Patrimoine Emploi ; etc.

> **Enfance-Jeunesse** : étude pour la création de nouvelles crèches ; étude « Enfance-Jeunesse » : etc.

> **Tourisme** : édition d'une Carte Pass' pour participer à la promotion des prestataires d'activités ; étude à venir pour la mutualisation des ressources des offices de tourisme ; partenariat avec des organisateurs d'événementiels ; etc.

Les interventions ou contributions au niveau intercommunal ont donc des liens directs (ou parfois indirects) avec la vie de la commune.

Pour terminer, vous pouvez aussi consulter régulièrement le site internet de la Communauté de communes, pour découvrir les actions engagées ou en cours de réflexion :

www.ceze-cevennes.fr

Nos communes cévenoles, parfois de taille restreinte, parfois même en difficulté financière pour certaines d'entre elles, ont donc avec la Communauté de communes, un partenaire sur lequel elles peuvent compter ; un « outil » pour essayer de toujours mieux gérer le quotidien (gestion des déchets ; aide à la recherche d'emplois ; commerces et artisanat ; culture ; etc.) mais aussi pour préparer l'avenir, dans les meilleures conditions... par exemple, avec la définition d'un projet de territoire (4 thématiques).

Cyril AUBANEL



CSDU (bord de l'eau)



LES CHANGEMENTS POUR 2015



Suite à des problèmes de coordination entre la trésorerie de Saint-Ambroix la commune et le partenaire SUEZ/LA LYONNAISE DES EAUX, il n'y a eu qu'une seule facturation en 2014 (dernière échéance 30 juin).

EN 2015 VOUS RECEVREZ 3 FACTURES

- la première en janvier 2015, elle couvrira la période : juillet 2014 - décembre 2014
- La deuxième en mai 2015, elle couvrira la période, de janvier à mai 2015
- La troisième en novembre 2015, elle couvrira la période de juin à novembre 2015

EN 2016 NOUS REVIENDRONS A DEUX FACTURATIONS

La nouvelle tarification ne rentrera en vigueur qu'à la facturation de mai 2015. Pour conserver les taux de subventions identiques à ceux de 2014, alloués par le Conseil Général pour la rénovation des réseaux (eau, assainissement) il nous a été demandé d'appliquer une tarification égale ou supérieure à 3€/m³. A cela s'ajoute le coût de la tarification de notre partenaire (facturation)?

Le tout nous a contraint de passer de 2.74 €/m³ à 3.08€/m³ (eau plus assainissement pour une facture moyenne de 120m³/an).

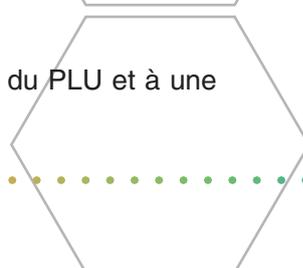
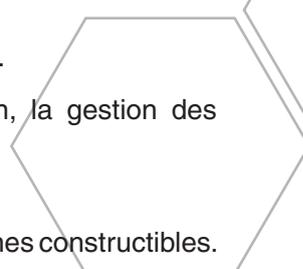
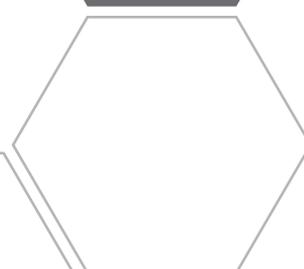
Le prix du m³ d'eau a peu varié par contre les charges fixes ont augmenté. A présent nous sommes en matière de tarification (eau-assainissement) dans la moyenne départementale.

LE PLU - Plan Local d'Urbanisme

À Molières le PLU arrive à échéance fin 2016. Deux années seront bien nécessaires pour le mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

- La loi sur le Grenelle 2 du 12 juillet 2012 : renforcement de la dimension environnementale des documents d'urbanisme (préservation de la biodiversité, gestion économe des espaces forestiers, réduction des obligations de déplacement etc..)
- La loi ALUR du 24 mars 2014 qui a supprimé la notion de surface minimum et priorisé la densification.
- La mise en conformité avec le SCOT du Pays Cevennes : élaboration d'un projet de territoire équilibré.
- L'intégration des nouveaux schémas directeurs (eaux assainissement).
- Les risques miniers, les ruisseaux couverts, la digue de protection, la gestion des ruisseaux.
- Les compétences de la Communauté de commune.
- Les demandes de particuliers pour intégrer de nouvelles parcelles en zones constructibles.
- Le PPRI - Plan de Prévention du Risque Inondation (digues ..)

L'accumulation de ces nouvelles normes participeront à la modification du PLU et à une meilleure visibilité de notre potentiel communal.





Qui n'a jamais reçu, sur son ordinateur ou son téléphone mobile, des messages publicitaires non sollicités ? Qui n'a jamais été invité par e-mail à communiquer ses coordonnées et ses références bancaires pour retirer son gain à une «loterie mondiale» ou simplement pour «vérifier son compte» ? **Face à ces fléaux numériques, des**

plateformes de signalement ont été mises en place par les pouvoirs publics et les professionnels.

QUE CACHENT CES MESSAGES QUE L'ON REÇOIT PAR MESSAGERIE OU PAR TÉLÉPHONE ?

Il peut s'agir de simples courriers publicitaires non sollicités, que l'on appelle aussi des «spam» ou pourriels. Il peut aussi s'agir de tentatives d'escroquerie par courrier électronique ou par SMS. Dans ce cas, leur auteur va tenter de récupérer de l'argent par divers moyens ou vous inciter à ouvrir un fichier contenant un virus informatique.

COMMENT IDENTIFIER LES TENTATIVES D'ESCROQUERIE PAR MESSAGE ÉLECTRONIQUE ?

Les pratiques les plus fréquentes sont désignées sous le nom de «scam» (escroquerie) ou de «phishing». Un inconnu vous envoie un e-mail pour vous proposer de servir d'intermédiaire, contre rémunération, pour une transaction financière internationale, ou de récupérer votre gain à une loterie ou encore de le contacter pour percevoir un héritage. Vous êtes invité à communiquer vos coordonnées, puis il vous sera demandé de verser une avance ou des frais quelconques, sans que vous n'obteniez rien en retour !

EN QUOI CONSISTE LE «PHISHING»?

Le «phishing» ou hameçonnage consiste pour le fraudeur à se faire passer pour un organisme qui vous est familier (banque, administration fiscale, caisse de sécurité sociale...), en utilisant son logo et son nom. Vous recevez un e-mail dans lequel il vous est demandé de «mettre à jour» ou de «confirmer suite à un incident technique» vos données, notamment bancaires.

COMMENT RÉAGIR FACE À CES ENVOIS ?

Si vous avez reçu un spam sur votre messagerie électronique, ou si le message paraît être une tentative de phishing, ne répondez pas et n'ouvrez pas les pièces jointes, les images ou les liens contenus dans le message. Signalez-le à la plateforme Signal Spam.

COMMENT FAIRE ?

L'association Signal Spam, partenaire de la CNIL, vous permet de vous inscrire gratuitement sur son site internet www.signal-spam.fr, et de télécharger une extension pour votre logiciel de messagerie de type Outlook.

Un bouton «Signal Spam» apparaîtra sur votre boîte électronique. Il vous suffira de sélectionner le message à signaler et de cliquer sur ce bouton. Si vous utilisez un système de messagerie sur internet type Yahoo, Hotmail ou laposte.net, vous pourrez remplir le formulaire de signalement en ligne et copier-coller le spam reçu.

COMMENT LES SIGNALEMENTS SONT-ILS TRAITÉS ?

Les signalements effectués sur la plateforme Signal Spam permettent d'identifier et d'agir contre les «spammeurs» au niveau national, en partenariat avec les professionnels de l'internet et les autorités publiques compétentes. Grâce aux alertes reçues de la plateforme Signal Spam, la CNIL déclenche des enquêtes et contrôles sur place et peut être amenée à sanctionner les spammeurs.

COMMENT SIGNALER LES TENTATIVES D'ESCROQUERIE SUR INTERNET ?

Vous pouvez signaler ces escroqueries sur la plateforme «PHAROS» (pour «plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements»). Elle est accessible sur le site www.internet-signalement.gouv.fr. Cette plateforme permet notamment de signaler les sites internet dont le contenu est illicite. Votre signalement sera traité par un service de police judiciaire spécialisé dans ces questions, l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC). Les signalements sur la plateforme PHAROS sont, après vérification, orientés vers un service d'enquête. Une enquête pénale peut être ouverte, sous l'autorité du procureur de la République. PHAROS reçoit chaque année plusieurs dizaines de milliers de signalements. Si le contenu signalé est illicite mais conçu à l'étranger, il est transmis à Interpol qui l'oriente vers les autorités judiciaires du pays concerné. Ces plateformes ne concernent que les méls et les sites internet. Que faire en cas de réception de sms ou de mms non sollicités sur mon téléphone portable ? Vous pouvez transférer le SMS abusif au numéro 33700. Il s'agit d'un dispositif d'alerte par SMS créé par les opérateurs télécoms, les éditeurs de services et les hébergeurs, en concertation avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Industrie et de la consommation.

Après ce transfert, vous recevrez un message vous demandant d'envoyer au 33700 le numéro depuis lequel vous avez reçu

le SMS abusif. Ces informations sont transmises aux opérateurs, y compris le vôtre, qui pourront agir rapidement auprès

des organismes à l'origine de ces sms. L'envoi d'un SMS au 33700 est gratuit pour les clients Bouygues Telecom, Orange

et SFR. Pour les autres opérateurs, l'envoi d'un SMS au 33700 peut s'effectuer au prix d'un SMS normal. Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur www.33700-spam-sms.fr



Le dynamisme d'une commune passe également par la vitalité des associations. Depuis 6 mois plusieurs nouvelles associations ont vu le jour. C'est sans doute le signe de vouloir se rencontrer et un besoin d'animation pour le village. Certaines sont déjà très actives, notamment auprès d'un public jeune, c'est l'ESM (Entente Sportive Moliéroise) et le club de l'amitié en direction d'un public d'ainés.

A partir du 1er janvier « l'Atelier » (Centre Social de la maison des habitants de Saint-Ambroix) va proposer des permanences et des animations régulières à l'espace de la Rotonde. Ces locaux rénovés sont très appropriés pour l'animation des groupes selon le nombre de participants. L'entrée, la grande salle vont être remises aux normes dès le mois de février ce qui apportera un réel confort à ses utilisateurs, notamment au niveau du chauffage.

Toutes les associations peuvent utiliser à titre gracieux ces salles. Certaines y sont déjà installées avec une présence hebdomadaire.

Une commission extra-municipale composée de tous les responsables associatifs est ouverte à toute personne désireuse de contribuer à l'animation de la commune, propose des réunions afin de fédérer certains projets tel que le téléthon. D'autres sont en cours de réflexion et les prochaines rencontres porteront sur les projets à caractère festif et culturel.

Le bulletin répertoriant toutes les associations va être édité en début d'année 2015 et sera proposé aux nouveaux arrivants et aux moliérois qui le souhaitent.



*Les idées ne sont pas faites pour être pensées
mais pour être vécues*

André MALRAUX



Nous avons mis en place à la rentrée 2014/2015 la réforme fort décriée des « **rythmes scolaires** ».

Il y a, à ce jour, **64 enfants inscrits**, ils sont encadrés par une équipe de **7 employés** mairie, 3 personnes bénévoles et dirigée par **M Sylvain Sugier**.

Ces activités sont effectuées le *vendredi après midi*. Les ateliers proposés sont divers et variés, **créations de coiffes médiévales**, **atelier en espagnol**, **sport** etc...

Nous poursuivrons l'amélioration de ce dispositif.





SITE INDUSTRIEL

Un dossier complet a été donné à notre avocat, une procédure est en court afin de régler cet épineux problème.

COSTEBELLE

Costebelle est l'un des dossiers difficiles dont nous avons hérité, les différents projets envisagés par les deux dernières municipalités ont coûté énormément cher à la commune du fait de diverses et nombreuses études sur la faisabilité des projets. Aujourd'hui nous sommes au point mort, en effet, le projet d'éco hameau a été définitivement arrêté beaucoup trop couteux et pas adapté à la demande actuelle.

Nous avons envisagé un projet, sur ce site tourné vers le handicap. Avec l'aide d'Olivier Martin Président de la Communauté de Communes Céze Cévennes nous avons pris contact avec des organismes susceptibles de nous aider dans notre cheminement, ils pourraient nous apporter une aide non négligeable.



LA PISTE DU MONTALET

Le Montalet est accessible depuis le printemps par une nouvelle piste. La dernière tranche des travaux relatifs à sa création a été voté sur le budget 2014 soit un montant de 57 216.00 euros les 2 premières tranches avaient été budgétisées par l'ancienne municipalité, le coût total d'élève à 79 825.35 euros TTC.

Une petite éclaircie dans ce dossier, Olivier Martin Président de la Communauté de Commune nous a informé que la prise en charge du bétonnage du bas de la piste d'accès au château, sous le tunnel, sera assurée par la Communauté de Communes (au titre de l'enveloppe budgétaire «patrimoine»), et ce dans l'attente du classement de cet accès en piste DFCI (dépôt dossier en cours).





INFOS

- La commune a assigné en appel le centre de gestion de la fonction territoriale devant le conseil d'état > affaires en cours depuis 2008
- La fermeture de l'alimentation au hameau de Molières sur Cèze pose le problème du commerce de proximité dans les villages
- Le syndicat de la fonction territoriale assigne la commune devant le tribunal administratif pour non renouvellement de contrat d'un personnel
- L'entreprise le 'poney club' a quitté le 'parc à bois' motif de son avocat : le bail signé avec la commune en 2011 était vicié (ne correspondant pas à ce type d'activités) .Annulation des loyers impayés.
- Achat de 2 véhicules (occasions récentes) un camion benne et un véhicule utilitaire en remplacement d'un équipement obsolète
- Vnte du mas quatrebras (partie commune - partie CCAS)
- De nombreuses réunions ont eu lieu avec la lyonnaise des eaux - nos agents - la trésorerie de St Ambroix pour (enfin !) mettre en place la tété relève des compteurs d'eau

Ce 23 décembre 2014, Monsieur le Maire, président du CCAS, après des mois de négociation, a enfin finalisé la vente du Mas Quatrebras, aux Brousses.

Un peu d'histoire : cette bâtisse, très ancienne appartenait en partie à la commune et autre partie au CCAS. La partie CCAS provenait d'un don consenti au bureau d'aide social de l'époque par M. Wilfried Quatrebras à son décès et accepté par le Conseil Municipal en septembre 1970.

Aujourd'hui, totalement délabré par vétusté naturelle et par manque d'entretien, le bâtiment ne pouvait plus répondre à l'objectif initial, à savoir y loger des familles en situation difficile.

Le coût des travaux pour le remettre en état convenable étant exorbitant, la décision de se séparer du mas était devenue inévitable.

Le produit de la vente de la part communale sera affectée à la rénovation et la réparation de biens communaux affectés à l'habitation.

Celui de la part CCAS sera affecté à la réfection de la toiture de la maison de retraite ainsi qu'à la réhabilitation et l'isolation de ses façades.

Dès les premiers mois de la mandature, la partie du plateau de la route d'accès à Notre Dame des Mines a été refaite. Lignes électriques enfouies, pose d'un éclairage public de qualité et goudronnage parfait.

Les récentes intempéries ont fortement malmené le pont situé au milieu de la montée. Nous sommes actuellement en attente des préconisations des bureaux d'études.

Dès que les finances le permettront le projet de réfection du tronçon de route du second tunnel au plateau sera lancé.

À la maison de retraite, les travaux d'agrandissement et d'aménagement de la nouvelle buanderie sont terminés et réceptionnés avec succès. La commission de sécurité, passée en décembre a rendu un avis favorable, sans réserve. Prochaine visite dans trois ans.

Le parking est terminé. Goudronnage, bordures en

béton, avaloir pour évacuer les eaux de pluie, marquage au sol et plantations se sont achevés ces derniers jours.

Action sociale :

L'équipe du CCAS est intervenue à de nombreuses reprises auprès des bailleurs sociaux et privés implantés sur la commune pour contribuer à la constitution de dossiers logement, solutionner des conflits et tout mettre en œuvre pour le « mieux vivre ensemble ».

Des rencontres régulières avec les assistantes sociales du secteur nous permettent d'être le plus efficace possible auprès des personnes ou familles en difficulté qui font appel à nous. Sensibles au mal logement et à la notion de logement indécents, nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics pour que certains locataires puissent vivre dans des conditions normales.

Nous avons constitué plusieurs dossiers d'aide sociale auprès du Conseil Général. Lorsque certains cas étaient particulièrement délicats, nous sommes intervenus directement pour aider.

Nous avons apporté un changement à l'action de la commune envers les aînés pour ces fêtes de fin d'année. L'ancienne formule, repas ou colis ne donnait plus satisfaction. Nous avons proposé un bon d'achat pour les personnes nées avant janvier 1945, chez les commerçants de la commune, qui sont ravis de participer. De plus, une après-midi récréative sera proposée à tous les habitants de plus de soixante dix ans et leur conjoint. Elle aura lieu ce vendredi 16 janvier 2015 à 14h30 à la rotonde à Gammal. Au programme convivialité, animation, chansons, danses et goûter.

L'action du CCAS, c'est également la jeunesse. Au cours de l'été, des jeunes filles ont donné un coup de main apprécié à la buanderie et à l'animation de la maison de retraite. D'autres ont contribué aux services administratifs à la Mairie. Et une équipe de vaillants garçons ont mis propre et clair les murs d'entrée de Gammal. Merci à « untoit pour tous » qui a fourni enduit et peinture.





LES TRAVAUX RÉALISÉS

Depuis notre arrivée nous avons mis l'accent sur l'éclairage public : place et entrée de Molières.

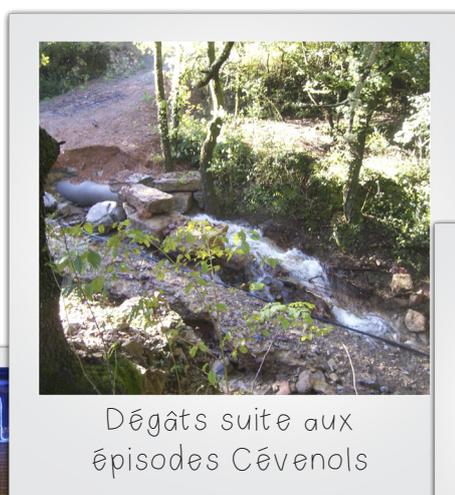
- Plateau de la maison de retraite
- Goudronnage de l'accès à la maison de retraite
- Travaux d'assainissement et sortie de compteur aux Brousses, à Gammal
- Participation à l'accès au Château du Montalet

PROJETS

- Après plusieurs réunions avec l'UT de Bessèges (ex équipement) la traversée de Gammal devrait être goudronnée (enrobée) et aménagée en 2015
- Fin de la 3^{ème} partie des travaux d'aménagements (huisseries) au pôle médical à Gammal
- La réfection de la toiture de l'école A. Payand s'avère indispensable (raisons de sécurité), des demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général et des services de l'État
- Nous réfléchissons sur la délégation de services public (éclairage) pour plus de réactivité lors de changements d'ampoules et l'économie d'énergie en relation avec la Communauté de communes
- Nous poursuivrons les études d'eau - d'assainissement - de station d'épuration avec Meyrannes et St Ambroix
- Les travaux d'assainissement - l'eau - le pluvial sous l'avenue Pasteur à Gammal (avant goudronnage) seront dépendants des subventions reçues et de nos possibilités financières
- Poursuite des travaux de viabilisation des lots du site industriel
- Site Costebelle : en partenariat avec la communauté de commune
- Réflexions sur le devenir du mas Fontfroide aux Brousses, des travaux de toitures en particulier sur les salles polyvalentes aujourd'hui utilisées à d'autres fins



QUELQUES IMAGES DE LA COMMUNE...



2015



01 Janvier

D	6	14	22	30
	5	13	21	29
S	4	12	20	28
V	3	11	19	27
J	2	10	18	26
M	1	9	17	25
M	8	16	24	L
L	7	15	23	31

04 Avril

D	7	15	23
	6	14	22
S	5	13	21
V	4	12	20
J	3	11	19
M	2	10	18
M	1	9	17
25	L	8	16
24		7	15
31		23	31

07 Juillet

D	7	15	23	31
	6	14	22	30
S	5	13	21	29
V	4	12	20	28
J	3	11	19	27
M	2	10	18	26
M	1	9	17	25
L	8	16	24	

10 Octobre

D	6	14	22	30
	5	13	21	29
S	4	12	20	28
V	3	11	19	27
J	2	10	18	26
M	1	9	17	25
M	8	16	24	L
L	7	15	23	31

02 Février

D	2	10	18	26
	1	9	17	25
S	8	16	24	V
7	15	23	J	6
14	22	M	5	13
21	M	4	12	20
28	L	3	11	19
27				

05 Mai

D	5	13	21	29
	4	12	20	28
S	3	11	19	27
V	2	10	18	26
J	1	9	17	25
M	8	16	24	L
7	15	23	31	M
1	9	17	25	L
6	14	22	30	

08 Août

D	4	12	20	28
	3	11	19	27
S	2	10	18	26
V	1	9	17	25
J	8	16	24	L
7	15	23	31	M
6	14	22	30	M
5	13	21	29	L

11 Novembre

D	2	10	18	26
	1	9	17	25
S	8	16	24	V
7	15	23	J	6
14	22	M	5	13
21	M	4	12	20
28	L	3	11	19
27				

03 Mars

D	2	10	18	26
	1	9	17	25
S	8	16	24	V
7	15	23	J	6
14	22	M	5	13
21	M	4	12	20
28	L	3	11	19
27				

06 Juin

D	1	9	17	25
	8	16	24	S
7	15	23	V	6
14	22	30	J	5
13	21	29	M	4
12	20	28	M	3
1	19	27	L	2
18	26			

09 Septembre

D	8	16	24
	7	15	23
S	6	14	22
V	5	13	21
J	4	12	20
19	27	M	2
18	26	L	1
17	25		

12 Décembre

D	8	16	24
	7	15	23
S	6	14	22
V	5	13	21
J	4	12	20
19	27	M	2
18	26	L	1
17	25		

«Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite.»

Henry FORD

Permanence Pôle emploi

Mardi de 14h à 16h

Vendredi de 9h à 12h

Permanence assistante sociale

M^{me} Nadine Collin - le 2^{ème} jeudi du mois

M^{me} Laetitia Ranc - les 1^{er} 3^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois



Directeur de la publication : le maire Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Responsable de la rédaction : Cathy MAZON

Ont participé : Coralie DAMAY - Francette MAILLET - Cathy MAZON - Cyril AUBANEL - Jean-Louis BERTRAND - Jacques NAVARRO - Georges ADRYANCZYK-PERRIER - Sylvain CIVIDINO

Internet : <http://www.molieres-sur-ceze.fr>

Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site.

Les Moliérois d'ici ou d'ailleurs ont accès aux décisions prises par le Conseil Municipal à travers internet.

MAIRIE DE MOLIÈRES SUR CÈZE - 30410 MOLIÈRES SUR CÈZE

Tél : 04 66 24 05 06 - Fax : 04 66 24 25 99 - Mail : mairie.molieres.sur.ceze@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le Vendredi de 8h à 12h.

Conception : www.m-graphisme.com - Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique.